



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2019

~~~~~

Date de convocation : 15/10/ 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents.

Mr Olivier EMERIAU a été nommé secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### 1) Compte-rendu du conseil du 29 août 2019

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Ajout à l'ordre du jour

Le maire demande à rajouter deux points à délibérer à l'ordre du jour :

- Rythmes scolaires
- CDD pour une ATSEM

Accord à l'unanimité

### 3) Garantie d'emprunt Habitat Dauphinois

Le Maire rappelle que ce point a déjà été évoqué aux séances précédentes. Dans le cadre de l'opération de construction de logements avec un dispositif de location-accession sociale la société Habitat Dauphinois demande à la commune de lui accorder une garantie solidaire pour un prêt d'un montant de 1 128 457 €, contracté auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche.

Le Maire donne lecture des éléments complémentaires relatifs à cette demande tout à fait légale (comptes 2018, résultats d'exploitation et de bénéfice...), ainsi que l'avis favorable de l'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques de Nyons.

Ce projet a reçu l'agrément de la DDT, les 8 maisons sont vendues, la construction est avancée et les entreprises rémunérées régulièrement.

L'engagement contractuel porte sur 5 ans mais, de fait, l'emprunt sera remboursé par Habitat Dauphinois dès que la société aura encaissé les paiements des acquéreurs, soit fin 2021.

**Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de garantie.**

#### **4) Virement de crédits**

Une coquille a été constatée dans le budget. Afin de la régulariser, un virement de crédit d'un montant de 1 000 € est sollicité sur le chapitre 023, somme déduite du chapitre 022 en dépenses de fonctionnement.

Afin de répondre à une demande de reversement d'un trop perçu en 2018 de la part de l'ASP ( subvention d'un contrat aidé qui a démissionné) d'un montant de 1387 €, un virement de crédit du compte 6227 vers le compte 673 est sollicité ( dépense non prévue au budget).

Une demande de subvention exceptionnelle a été déposée par le Hand Ball Club de Valréas, actuellement en difficulté financière. Compte-tenu de la présence d'un jeune venterolais au sein du Club, le conseil attribue à titre exceptionnel, une subvention de 50 €.

**Avis favorable à l'unanimité pour les trois points.**

#### **5) Ecole communale**

Le Maire souhaite évoquer plusieurs points avec les élus suite à une actualité chargée.

##### **a. Compte-rendu du conseil d'école**

Le premier conseil d'école de l'année scolaire s'est tenu le 15 octobre 2019.

La directrice a présenté l'organisation et le fonctionnement de l'école. C'est assez compliqué du fait des deux classes à 4 niveaux comprenant chacune des élèves de maternelle et de primaire, des temps partiels et des congés de maternité. Il faut noter aussi que la configuration des locaux est loin d'être optimale.

Un point a été fait sur les achats et travaux demandés pour la rentrée. La mairie a tout réalisé, et le maire précise que pour cette rentrée les dépenses se sont montées à plus de 13 500 € (aménagement du bâtiment, toilettes, mobilier, équipement de l'école d'une alarme incendie et intrusion, ...). Les enseignantes ont formulé plusieurs demandes complémentaires qui vont être examinées par la mairie.

La directrice par intérim a fait état de tensions entre l'école et la mairie. Les élus et les agents communaux qui sont en relation avec l'école ne comprennent pas le sens de cette remarque. Il est fait état aussi de tensions entre parents et enseignants qui semblent être plutôt le fait de malentendus. On peut penser que toutes les parties auront besoin d'encore un peu de temps pour s'adapter à tous les changements qui se sont accumulés pour cette rentrée et que tout rentrera rapidement dans l'ordre.

Les deux sujets de l'ATSEM surnuméraire et des rythmes scolaires étaient aussi à l'ordre du jour (voir ci-dessous).

##### **b. Courrier de l'équipe enseignante pour recrutement d'une ATSEM**

Lecture est faite aux élus du courrier, dont tous ont reçu une copie, dans lequel les enseignantes expliquent les difficultés qu'elles rencontrent depuis la mise en place de la nouvelle organisation, par

l'Education Nationale, au sein de l'école. Difficultés accentuées par le départ de Coralie BRACHET, suite à la fin de son contrat aidé. Les enseignantes demandent le renouvellement de son contrat sur les matinées, soit 15 heures hebdomadaires.

Ce type de contrat ne pourrait bénéficier d'aucune aide financière de l'Etat, puisque nous avons été informés de l'arrêt des contrats aidés. Il engendrerait un coût de plus de 7 000 € pour la commune sur la base de 15 heures hebdomadaires sur la période de décembre 2019 à juin 2020.

Coralie BRACHET était sur le poste d'ATSEM pendant l'année scolaire 2018 - 2019, en remplacement de Claudine MONTEILLET qui était en congé de maladie.

Au retour de celle-ci à la rentrée 2019, Coralie était positionnée en doublon jusqu'à la fin de son contrat (8 octobre) pour faciliter la mise en place de la nouvelle organisation.

Le Maire rappelle également que la réglementation en cours impose à la commune de mettre à disposition de l'école un poste d'ATSEM pour encadrer jusqu'à 25 enfants de maternelle. Notre école n'en compte aujourd'hui que 12.

Le Maire souligne que les charges supplémentaires face à des ressources en baisse imposent aux communes une gestion budgétaire de plus en plus rigoureuse, ce que la municipalité a plutôt bien réussi jusqu'ici en n'augmentant pas les taux d'imposition communaux depuis quatre ans. Il affirme sa volonté de poursuivre dans cette voie. En conséquence, il convient de limiter la masse salariale au strict nécessaire.

Compte-tenu de la teneur du courrier et des éléments évoqués ci-dessus, le maire demande aux élus de voter pour le maintien d'un seul un poste d'ATSEM ou non.

**Le conseil vote à l'unanimité** pour le maintien d'un seul poste d'ATSEM.

### **c. Rythmes scolaires**

Le sujet revient sur le devant de l'actualité !

Le 5 avril dernier, à la demande de parents d'élèves, la mairie a organisé un vote des parents à bulletin secret pour choisir entre la semaine de 4 jours et la semaine de 4.5 jours.

Le rythme choisi devait s'appliquer pendant les deux années scolaires, 2019-2020, et 2020-2021.

Une seule famille n'avait pas voté et les parents avaient choisi à 57 % de rester à la semaine de 4.5 jours avec 3 fois une heure d'ateliers périscolaires.

Tout récemment, les enseignantes ont re-consulté les parents sur ce sujet par « sondage » nominatif et ont communiqué les résultats en conseil d'école, le 15 octobre dernier.

16 parents seraient pour une semaine de 4 jours, 13 pour une semaine de 4.5 jours.

Pour qu'une nouvelle organisation soit applicable à la rentrée scolaire 2020, l'Education Nationale exige un choix avant le 8 novembre 2019.

Ni les délégués des parents d'élèves, ni la mairie n'avaient été informés préalablement de la démarche. Les délégués n'ayant pas pu consulter les parents d'élèves, ils ont refusé de voter lors du conseil.

De même, considérant que c'était remettre en cause le choix démocratique que les parents avaient fait il y a 6 mois, le maire a refusé de voter, les élus n'ayant pas été préalablement informés, et il ne souhaite pas que la mairie prenne une part active à une nouvelle consultation des parents.

Le Maire a cependant précisé qu'il participerait avec l'adjointe en charge des affaires scolaires au conseil d'école exceptionnel, si celui-ci avait eu lieu, sachant qu'il ne restera donc après les vacances

scolaires en cours qu'une semaine pour l'organiser, et que les parents délégués ont demandé à la Directrice de l'école une réunion préalable pour tous les parents, afin de les informer et de recueillir leur choix définitif.

Enfin, le Maire propose d'aligner, comme les votes précédents, la position de la municipalité sur la décision des parents et demande à l'assemblée de voter.

**A l'unanimité** les élus décident de voter le même choix de rythme scolaire que celui qui sera choisi majoritairement par les parents d'élèves.

## **6) Salle Duplan**

Un groupe a l'habitude de se réunir sur la Place Du Château pour de bons moments de convivialité, discussions, revue de l'actualité, pétanque, etc. De nouvelles personnes se sont ajoutées récemment, révélant, si besoin était, le besoin d'échanges et de partages. L'hiver arrivant risque d'en décourager certaines.

Souhaitant encourager toutes les actions visant à revitaliser le village, le Maire et les adjoints suggèrent de prêter sous certaines conditions la salle Duplan aux personnes qui le souhaiteraient, qu'elles fassent partie ou non du groupe d'habitues. Un règlement est proposé et validé en séance. Une personne référente et volontaire aura un jeu de clés.

Une expérimentation pourra avoir lieu à compter du 11 novembre prochain jusqu'au 31 décembre 2019.

## **7) Voirie 2020**

La commission voirie se réunira le 7 novembre prochain à 18h30. Il s'agira de préparer le programme d'entretien et de renouvellement qui sera réalisé en 2020 par la CCBDP. Les membres de la commission doivent préparer des propositions.

## **8) Dossiers en cours**

- Départ de Sandrine CRESPO : l'agent a déposé une demande de mutation pour la fin de l'année. Pour son remplacement une procédure de recrutement a été engagée auprès du Centre de Gestion de la Drôme. Les candidat(e)s au profil correspondant seront reçus après un premier choix sur dossier.
- Révision du PLU : suite à la demande d'évaluation environnementale, une étude a été lancée, nous allons bénéficier d'une aide financière de la DDT. Par ailleurs nous continuons de travailler conjointement avec la commune de Nyons pour rechercher une nouvelle ressource en eau.
- Schéma directeur d'Eau Potable : en complément de l'étude de la Défense Extérieure Contre l'Incendie conduite avec l'aide de la CCBDP et du Département, la commune va faire établir ce schéma, et solliciter une aide financière du Département.  
Ce Schéma est indispensable pour obtenir des subventions et constituera une partie du dossier permettant de débloquer la révision du PLU.
- Impayés des factures d'eau et d'assainissement : le maire et Denis Galland ont rencontré un référent des services de la Direction Générale des Finances Publiques au Congrès des maires qui va apporter son aide à la commune pour le recouvrement de ces impayés.
- Eclairage public : bilan très positif depuis le transfert de la compétence gestion de l'éclairage public au SDED et surtout de l'extinction nocturne : - 2 223 € sur la

facture de l'éclairage public du village et – 2 668 € sur celle du Hameau de Novézan, soit une réduction de 44 % de la dépense globale.

- RD 538 : le département commence à rencontrer les propriétaires des parcelles concernées par le projet. Des petits travaux auront lieu avant la fin de l'année afin de préparer le chantier.
- Quartier Saint Jean : début des travaux de réseaux et de voirie le 22 octobre
- Entrée Nord : le bureau d'études et l'architecte ont travaillé de manière divergente sur notre dossier, accumulant ainsi du retard. Un rendez-vous très prochain permettra de faire un bilan et de lancer les appels d'offres.
- La signalétique historique et patrimoniale a été installée dans le village et donne toute satisfaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal:** Lundi 2 décembre 2019 à 18 h 30.